



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

CONTACT Yasmine RAHAMATALI
+32(0)28003206
yrahamat@sprb.brussels

Au Collège des Bourgmestres et Echevins
Commune de Berchem-Sainte-Agathe
Avenue Roi Albert 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

NOTRE RÉF. 2023-142926
17/01/2024

VOTRE RÉF. 003/14.12.2023/A/0021



09003c1480a50ccb

CONCERNE Redevance pour le stationnement d'un véhicule dans une zone réglementée "chargement électrique" – renouvellement.

ANNEXES

BRUXELLES

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le délai imparti pour statuer sur la délibération susvisée est expiré.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que l'ordonnance du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique du stationnement et création de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale à laquelle fait référence le préambule du présent règlement-redevance a été abrogée et remplacée par l'ordonnance du 6 juillet 2022 portant organisation du stationnement et redéfinissant les missions et modalités de gestion de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il en va de même pour l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 relatif aux zones de stationnement réglementées et aux cartes de dérogation, modifié dernièrement par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 octobre 2022 relatif au même objet.»

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :
Le Directeur général ou son remplaçant,

